



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## frais médicaux

Question écrite n° 2985

### Texte de la question

M. René Rouquet attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le fait que certaines familles modestes rencontrent des difficultés d'accès aux diagnostics psychopédagogiques et au suivi des enfants présentant des troubles du comportement et des difficultés scolaires. Les prestations psychologiques ne sont pas prises en charge par la sécurité sociale, sauf le cas où elles sont dispensées par l'institution publique. Dans ces conditions, les possibilités se trouvent réduites d'intervenir à temps sur les symptômes, d'éviter un redoublement, ou de prévenir utilement l'échec scolaire. C'est pourquoi il souhaite lui demander dans quelle mesure une aide plus efficace à l'accès aux soins psychologiques à destination des familles aux revenus modestes est envisageable et si des mesures vont être prises pour permettre un accueil plus rapide des enfants dans les institutions publiques.

### Données clés

**Auteur :** [M. René Rouquet](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (9<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2985

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 septembre 2002, page 3145